



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 03 AOÛT 2015

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Les tarifs de cantine et de garderie ont été revus

La réunion du Conseil municipal s'est tenu le 29 juillet. À l'ordre du jour, la révision des tarifs de garderies et cantine scolaires pour l'année 2015/2016. À ce propos, le maire Lilian Jousson évoque quelques chiffres sur l'année scolaire écoulée. Pour la cantine, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 56 370,36 € pour un montant de recettes de 15 691,50 €, soit une charge pour la commune de 40 678,86 €. En ce qui concerne la garderie, les dépenses s'élèvent à 15 679,22 € et les recettes à 7 657,82 €, soit une charge pour la commune de 8 021,90 €.

Comme les années précédentes, Lilian Jousson propose de revaloriser chaque tarif de 5 centimes d'euros, ce qui fait passer le prix du ticket de cantine de 2,25 € à 2,30 € et les tarifs de garderies, pour la maternelle matin ou soir : 1,75 € tandis que le forfait journée serait de 2,35 € ; pour le primaire, le matin passera à 1,75 €, le soir à 2,25 € et le forfait journée à 2,85 €.

Toujours sur les questions scolaires, Lilian Jousson informe que les nouvelles activités périscolaires (NAP) organisées par Grand Cognac se dérouleront dans les locaux des écoles maternelle et primaire de Louzac-Saint-André pour la prochaine année scolaire. Pour

ce faire, il est nécessaire de signer une convention avec Grand Cognac pour la mise à disposition de ces locaux.

Le Conseil a ensuite étudié le rapport annuel du syndicat d'eau de Merpins-Soloire sur le prix et la qualité de l'eau potable. À l'unanimité, les élus ont pris acte des indications portées dans ce rapport.

L'hommage de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, Lilian Jousson a évoqué la cérémonie Pateau qui a eu lieu la veille. Marie-Catherine Bellec demande s'il ne serait pas possible de retranscrire le discours émouvant de M. Pateau dans la lettre mensuelle. À ce propos, Micheline Roy suggère d'établir un petit livret reprenant l'histoire de cette famille.

Marie-Catherine Bellec pense que cela pourrait faire l'objet d'un atelier au niveau de la bibliothèque. Jean-Luc Sire verra avec M^{me} Valina pour obtenir des documents et des informations.

Enfin Sylvie Hof a demandé s'il est prévu, étant donné la très faible fréquentation de la permanence mairie de Saint-André de n'en faire qu'une seule en lieu et place de deux actuellement. Le maire Lilian Jousson a répondu que cela sera institué.



Alexandre Pateau (4 ans au moment de la rafle de ses parents par la Gestapo) entouré de ses enfants et petits enfants.

Ils ont défilé sur le Champ de foire

MARCHÉ NOCTURNE
Le quartier a démarré les festivités estivales

MARIE-LAURE LEJEUNE

La ville a pris ses quartiers d'été. place du Champ de foire vendredi soir, les artisans et producteurs locaux se sont installés pour faire découvrir leurs produits lors d'un marché nocturne. Cognacs, huîtres, fromages et charcuterie trônaient sur les étals. Il s'agit de la quatrième édition de cette fête de quartier organisée par l'Aserc, les amis de Saint-Antoine et le comité d'animation du quartier du Champ de foire.

Environ 400 personnes sont venues à cette soirée repas et concert selon les organisateurs. « Nous avons reçu 200 chaises, ils nous en manquent », raconte Virginie Drahonnet, secrétaire du conseil de quartier.

En retrait de la buvette, l'orchestre Fasila Danser, originaire de la commune de Mareuil, a animé la soirée au son d'une trompette et d'un accordéon.

Des créations à partir de récup'

La nouveauté de cette fête de quartier a été le défilé de mode organisé par l'Aserc. Un peu après 20 heures, une quinzaine de membres ont défilé parmi les convives attablés. Sylvie Gautier, responsable du défilé et membre de l'Aserc, explique qu'il



L'Association socio-éducative de la région Cognac (Aserc) a fait son défilé de mode avec de la récup' de tissus. PHOTO M-LL

s'agit de vêtements de récupération customisés. « Nous n'avons rien acheté, insiste-t-elle. Les fleurs et les motifs nous les avons découpés dans d'autres vêtements récupérés eux aussi. Ça permet de cacher un trou qu'on ne pouvait réparer ou une tâche qui ne veut pas s'enlever. »

Ce n'est pas la première fois que l'Aserc organise ce genre d'initiative, « Nous avons déjà fait un défilé avec Charente Nature lors de la fête de la récup, précise-t-elle. Nous avons, en fait, demandé aux adultes du groupe de retravailler les vêtements pour une version été. »

Pour certains des participants, le défilé avait quelque chose d'assez effrayant. Des petites filles ne voulaient plus, dix minutes avant le défilé, passer devant tout le monde. « Nous les avons rassurées, et regardez maintenant elles sont conten-

tes. » Les couturiers amateurs ont travaillé sur leur création depuis presque trois mois, à raison de deux séances par semaine. Deux hommes ont également participé à cette initiative. « Ils sont vraiment fiers de leur création. Cette dame porte une jupe faite entièrement de cravates, la petite c'est pareil. Vous imaginez le travail qu'il a fallu pour découper et recoudre tout ça. Le petit aussi à un gilet fait avec des cravates usées. »

Les fêtes de quartiers continueront dans la ville de Cognac tout l'été. La prochaine aura lieu de 18 à 23 heures dans le quartier de Crouin sur le thème Blanc et rouge.

La compagnie Créaton'art animera la soirée avec un spectacle de rue « Bois ta lettre » sur le parking LCR (pavillon des Borderies). Un DJ animera le pique-nique dansant.

CHÂTEAUBERNARD

Le potager grillé et dégusté

Les jardins familiaux du Breuil s'étaient parés de leurs plus beaux atours pour accueillir deux manifestations ouvertes au public cette année. Intégrée dans le circuit découverte des Rendez-vous aux jardins, en juin dernier, une sortie 100 % chlorophylle intitulée « Du potager à l'assiette » proposée par Grand Cognac lui était toute consacrée jeudi 30 juillet.

Ils étaient une vingtaine de La Rochefoucauld pour les plus éloignés mais aussi de Burie, Saintes, Barbezieux, Cognac et Châteaubernard à avoir été séduits par cette « sortie nature ». Tous étaient curieux de découvrir la réalité des jardins familiaux, lieu de mixité sociale, très soucieux du respect environnemental où les partages de savoir faire s'exercent d'une parcelle à l'autre mais aussi très intéressés par l'atelier culinaire.

L'art délicat de la plancha

Jean-Pierre Rafenaud, président de l'association Gourmets Gourmands et habitué des lieux - il y dispose d'une parcelle - a présenté les produits cultivés en cette saison avant de convier ses hôtes à participer une séance culinaire sur plancha non loin de là, sur les abords du parcours de santé. La plancha, une technique culinaire que Jean-Pierre Rafenaud



Jean-Pierre Rafenaud a partagé son plaisir de la cuisine à la plancha avec les participants de la visite. PHOTO SANDRA BALIAN

a parfait au contact de grands chefs cuisiniers et qu'il manie avec un plaisir non dissimulé. « Je m'amuse beaucoup avec la plancha. »

Alors ce qu'il faut retenir, « pour les légumes de saison, on utilise une seule fois de l'huile, après place à l'eau. La plancha est un outil de convivialité : je prépare la viande que chacun est invité ensuite à cuire à sa convenance ». Oubliée la plancha en

inox réservée aux professionnels, celle en fonte émaillée a toutes les faveurs du président de Gourmets gourmands.

Les participants ont ainsi tous pu mettre la main à la pâte avant de déguster les mets préparés, le temps d'un pique-nique. Au menu jardinier : salade de tomates, magret au miel et soja, légumes du soleil, fruits caramélisés.

- Votée en 2010, la loi sur les pré-enseignes est entrée en vigueur le 13 juillet dernier
- En Charente, commerçants et élus s'interrogent sur sa restriction aux petites villes de campagne.



Elise Massa, directrice du restaurant Le Réjallant, à Condoc, s'inquiète des nouvelles conséquences de la loi.

Photos Renaud Joubert

Loi sur l'affichage: le sentiment d'injustice des commerçants charentais

Jack FEREDAY
j.fereday@charentelibre.fr

«**P**ourquoi dans les petites villes et pas dans les grandes ?» Lorsqu'il découvre la circulaire interdisant les panneaux d'affichage à l'entrée des villes de moins de dix mille habitants, imposée depuis la mi-juillet (lire encadré), le maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Jean-Claude Fourgeaud, éprouve un sentiment d'injustice. Et il n'est pas le seul. À l'entrée nord de Barbezieux, sur la D5, les pré-enseignes essaient. Même la présidente de l'association des commerçants, Danièle Bordron, le reconnaît: «Il y en a trop, ça n'attire même plus

l'œil.» Favorable à l'interdiction des panneaux d'affichage, qui nuisent selon elle à la beauté de la ville, elle n'en pense pas moins que la nouvelle loi est mauvaise: «C'est dommage qu'elle ne soit pas appliquée partout, déplore-t-elle, car à l'entrée d'Angoulême, on ne voit que ça!»

Une inégalité mal comprise

Adoptée par l'Assemblée nationale il y a cinq ans à la suite du pacte de l'environnement Grenelle 2, la loi est entrée en vigueur il y a deux semaines seulement, le temps pour certains commerçants et afficheurs de s'adapter. Comme Joseph Robert, gérant du magasin Netto à Rouillac, qui a transféré une partie de son budget publici-

taire vers la communication radio. Ou Olivier Lafond, qui peint des affiches publicitaires depuis vingt ans à Confolens, et qui a anticipé le coup, en développant la peinture publicitaire pour les voitures. Tous deux comprennent l'interdiction - «C'est devenu un peu l'anarchie à Confolens», avoue Olivier Lafond -, mais s'interrogent sur la portée de la loi... «C'est en effet une bonne question!», s'esclaffe Joseph Robert. «Peut-être que ça suivra dans les grandes villes plus tard?»

Françoise Coutant, vice-présidente du conseil régional Poitou-Charentes et porte-parole d'EELV, n'a pas la réponse. Favorable au principe de l'interdiction, elle rejoint les interrogations des commerçants charentais: «C'est un peu aberrant: dans les villes comme Angoulême et Cognac, la pollution visuelle est beaucoup trop forte... La loi ne va pas assez loin», dit-elle. Et de citer Grenoble comme exemple de bon élève: sous l'impulsion du maire écologiste Eric Piolle, la ville s'est débarrassée de plus de 326 panneaux publicitaires, en choisissant de ne pas renouveler son contrat avec JC Decaux en 2015. «La ville a perdu un peu d'argent, mais elle a gagné en cadre de vie. C'est dommage qu'Angoulême ne suive pas: en gardant toutes ces publicités, on va à l'encontre de l'air du temps.» Si bon nombre d'élus et de commerçants déplorent essentiellement cette inégalité, d'autres s'y opposent frontalement. Les com-

merces et hôtels-restaurants ne sont pas toujours faciles à trouver en zone rurale, et certains propriétaires craignent de perdre une visibilité vitale. Peu de chances de tomber par hasard sur le restaurant Le Réjallant à Condoc, par exemple. D'où l'affiche stratégiquement placée à l'entrée de Ruffec, à 2 kilomètres de là, pour indiquer le chemin.

Les petits commerces mis en difficulté

«Si on enlève les panneaux, personne ne va trouver!», s'exaspère la directrice du restaurant, Elise Massa. «Les vacanciers qui voyagent sur la N10 s'arrêtent souvent à Ruffec pour manger. Si notre restaurant n'est pas indiqué, ils n'auront plus qu'à aller au MacDo...» Pour le moment, les commerçants inquiets peuvent se rassurer: rares sont les élus pressés d'agir et à appliquer la loi aveuglément, en dressant des PV à 7 500 € par panneau. À Ruffec, vacances obligent, la municipalité se réunira fin août pour discuter des mesures à prendre. Mais le maire adjoint chargé d'urbanisme, David Lepine, laisse déjà entendre que le nécessaire sera fait pour protéger le commerce local. Quant à Jean-Claude Fourgeaud, il fait bien peu de cas de la circulaire. «J'attends de voir comment ça se passe ailleurs, avant d'enlever quoi que ce soit», lance-t-il. «Ici, on n'est pas particulièrement concernés...»

La loi sur les pré-enseignes

La loi a été votée à l'Assemblée nationale le 12 juillet 2010 dans le cadre du Grenelle 2 de l'environnement. Pendant longtemps les afficheurs ont bénéficié de dérogations, jusqu'à l'introduction d'une circulaire le 13 juillet dernier. La loi interdit l'installation de pré-enseignes commerciales dans les villes de moins de 10 000 habitants, si elles ne sont pas rattachées à une agglomération de plus de 100 000 habitants. Certaines pré-enseignes restent toutefois autorisées: les panneaux signalant la vente de produits du terroir, les activités culturelles (spectacles vivants, expositions d'art...), ainsi que les monuments historiques ouverts à la visite. Sont également considérées comme dérogatoires les publicités d'événements temporaires, ainsi que les panneaux signalant des activités utiles pour les personnes en déplacement, liées à un service public ou d'urgence. Le non-respect de l'interdiction peut être sanctionné pénalement par une amende de 7 500 euros.



Le panneau du restaurant Le Réjallant à l'entrée de Ruffec est une source importante de trafic.

L'école de l'image presque à la rue

- Les 600 m² de la Halle aux Arts ont été évacués
- Un coup dur pour l'École européenne supérieure de l'image qui a déjà dû fermer une partie de ses locaux en novembre
- Les 180 étudiants ont de quoi être inquiets pour la rentrée.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Et une friche de plus dans le patrimoine de Magelis. Il y a quelques jours, une expertise de La Halle aux Arts a constaté la «*dégradation avancée de la charpente*» et imposé l'évacuation et la fermeture définitive de ce bâtiment de 600 m² appartenant au Pôle image rue de Bordeaux.

Un bâtiment qui accueillait essentiellement des ateliers de l'Eesi (École européenne supérieure de l'Image). Un sacré coup dur pour les quelque 200 étudiants des Beaux-Arts d'Angoulême qui avaient déjà dû faire face à une «*fermeture immédiate*» en novembre dernier de 460 m² de leurs locaux, quelques mètres plus haut, au 134, rue de Bordeaux.

Cette fois-là, c'était la mairie d'Angoulême, propriétaire de l'espace coincé entre le Musée du Papier et le nouvel Enjmin, qui avait fait fer-

mer ce bâtiment trop vétuste et plus du tout aux normes de sécurité incendie.

Une quarantaine d'étudiants de quatrième et cinquième années avaient dû s'adapter. «*L'Eesi n'est plus en mesure aujourd'hui de répondre aux exigences d'une formation artistique supérieure de haut niveau*», a écrit le 24 juillet son président Samuel Cazenave au maire d'Angoulême, Xavier Bonnefont.

Les étudiants partent, la grève pourrait arriver

Samuel Cazenave s'est transformé depuis quelques semaines en agent immobilier d'infortune pour tenter de reloger dans des conditions décentes des étudiants qui finissent par quitter le navire avant la fin du cursus. «*A la rentrée 2015, il est très préoccupant de constater que le nombre d'étudiants de la troisième à la quatrième année passe de 41 à 21*»,

précise celui qui est aussi premier adjoint à la culture de la ville d'Angoulême, qui donne 850 000 € par an de subventions à l'Eesi.

Samuel Cazenave a également écrit à François Bonnefont, président du département et de Magelis pour lui faire part de son inquiétude face à une situation qui «*serait forcément préjudiciable à l'ensemble du Campus de l'Image*». Une pénurie immobilière qui a déjà de graves conséquences: de nombreux étudiants inscrits en second cycle ont refusé de payer les droits d'inscription de la rentrée, qui a lieu le 29 septembre. Et la menace d'une grève étudiante «*susceptible de dépasser le cadre de l'Eesi*» est même avancée par son président.

Alors que l'école a épongé une grande partie de sa dette qui était en 2014 de 600 000 €, sur un budget total ramené à 3,8 millions d'euros, Samuel Cazenave tente de rester optimiste tout en attendant le recrutement d'un directeur lancé au 1^{er} juillet. Et en reconnaissant également que «*l'école reste un succès et dispose d'une vraie reconnaissance nationale*». «*Cette situation immobilière doit être l'occasion d'une mobilisation de tous pour montrer que l'on tient à cette école*.»

«Une reconnaissance nationale»

A Poitiers, une solution semble en passe d'être trouvée pour les étudiants qui travaillaient eux aussi dans des locaux vétustes (lire ci-contre). Mais à Angoulême, les alternatives à court et moyen terme semblent encore peu nombreuses.

Samuel Cazenave évoque la location d'une salle à la Cité, dont il est le président, ou encore «*des collaborations possibles*» avec l'Enjmin, l'école du jeu vidéo qui loge, elle, dans le nouveau bâtiment du Nil. Il est surtout entré en discussion avec le propriétaire de l'ancien garage Fiat, boulevard



L'Eesi n'est plus en mesure de répondre aux exigences d'une formation artistique supérieure de haut niveau.

«S'il n'y a pas de solution à Angoulême...»

A Poitiers, les deux sites actuels réservés aux 180 étudiants de l'Eesi sont dans un état au moins aussi vétuste et dégradé qu'à Angoulême. Mais, il semble qu'une solution soit en passe d'être trouvée avec l'Université. L'institution est prête à céder les locaux de l'ancienne Faculté de médecine. «*Si cette négociation aboutit, l'Eesi devrait libérer l'ensemble de ses locaux actuels dès janvier 2016, après un processus de transfert*», explique Samuel Cazenave qui évoque un premier transfert possible dès octobre.



Samuel Cazenave, président de l'Eesi, s'attend à une rentrée plus que délicate et craint même une grève étudiante.

le président de l'Université est prévu fin août, pour trouver un accord financier «*dans le respect des très fragiles équilibres budgétaires de l'école*», écrit son président au maire de Poitiers, dont la ville héberge actuellement la partie poitevine de l'Eesi.

Vue la situation plus avancée à Poitiers, la question d'un transfert même partiel d'une partie des activités angoumoises se pose forcément. Samuel Cazenave ne l'écarte pas, tout en prenant beaucoup de pincettes: «*S'il n'y a pas de solution à Angoulême,*

on serait contraints d'imaginer ce genre de choses... Mais ce ne serait que temporaire et surtout pas du tout cohérent par rapport au pôle image.»

La direction de l'école a visité ces locaux le 17 juillet, deux jours après le conseil d'administration. Un nouveau rendez-vous avec



La charpente en bois, caractéristique de la Halle aux Arts, rue de Bordeaux, est trop dégradée. Le bâtiment est définitivement fermé depuis quelques jours.

Photos Quentin Petit

■ Jacques Vian,



président du conseil de développement territorial pôle Ouest-Charente - Pays du cognac (Photo archives CL), informe que son instance est à la recherche d'une personne en service civique à partir du mois d'octobre. Le conseil souhaite *«mobiliser la participation citoyenne et en particulier celle des jeunes citoyens qui habitent, étudient, travaillent ou travailleront dans l'Ouest-Charente - Pays du cognac»*. Les thèmes de travail sont variés: insertion dans la nouvelle grande Région; élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot); regroupement au sein d'une grande communauté de communes (CDC)... Le service débiterait le 1^{er} octobre pour une durée de six mois. Contact: cddouestcharente@orange.fr